



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2018
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 26 Juin 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le cinquante-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (S/2018/619).

Le Gouvernement syrien regrette que les auteurs du rapport et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) poursuivent une démarche à motivation politique, hostile à la Syrie et à ses institutions. Il déplore que, dans le présent rapport, les auteurs n'aient aucunement tenu compte des préoccupations qu'il a soulevées et des questions qu'il a posées aux fonctionnaires compétents du Secrétariat et au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires à la suite du cinquante et unième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (S/2018/507).

La démarche négative des fonctionnaires du Secrétariat et du Bureau renforce le Gouvernement dans sa conviction que les fonctionnaires des Nations Unies chargés du volet humanitaire sont incapables de répondre à ces questions logiques et objectives, voire de modifier ou d'améliorer leur façon de faire, ce qui ne contribue en aucun cas à renforcer l'action humanitaire en Syrie et ne sert qu'à faire avancer les intérêts de certains États occidentaux et de leurs supplétifs dans la région qui sont hostiles à la Syrie et ont de l'influence au Conseil de sécurité.

Ou trouvera ci-après une synthèse des observations qu'inspire au Gouvernement syrien la situation humanitaire en République arabe syrienne et le présent rapport :

Le Gouvernement syrien accorde à l'amélioration des conditions de vie et à la sécurité des Syriens la priorité absolue, du fait qu'elle s'inscrit dans la mission qui lui a été confiée de par sa constitution et témoigne de son attachement à la législation interne, aux principes du droit humanitaire international et aux résolutions de l'ONU relatives au volet humanitaire. Aux fins d'améliorer les conditions de vie des Syriens et de leur assurer des services de base, la sécurité et une vie de dignité, le Gouvernement fournit tout le soutien possible, bien au-delà du volume fourni par les autres parties, y compris l'ONU, malgré toutes les difficultés auxquelles lui et ses institutions font face à la suite des actes de terrorisme, des agissements des États qui le soutiennent, des crimes commis par la coalition internationale et de l'imposition



de mesures illégales coercitives par des pays comme les États-Unis d'Amérique et des entités comme l'Union européenne.

Le présent rapport est censé porter sur la situation humanitaire en République arabe syrienne plutôt que sur la quête d'un règlement politique. Le Gouvernement syrien rappelle, une fois de plus, qu'il refuse l'amalgame qui est fait entre les mandats confiés et l'intégration de questions politiques dans un rapport sur la situation humanitaire, que les auteurs sont censés de tenir à l'écart de toute considération politique.

Il est devenu impératif de demander des comptes aux auteurs des rapports qui portent atteinte aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et utilisent l'expression « opposition armée à Edleb » pour évoquer le Front el-Nosra ou Daech et les groupes qui lui sont associés, alors qu'ils sont inscrits sur la liste des entités terroristes tenue par le Conseil.

Il est inadmissible que les auteurs aient une démarche aussi politisée, lorsqu'ils tiennent le Gouvernement syrien pour responsable de l'absence d'accès humanitaire, alors qu'ils ferment les yeux sur les véritables obstacles à l'acheminement de l'aide en Syrie, y compris notamment l'indolence avec laquelle les représentants de l'OCHA à Damas s'acquittent de leurs tâches dans leur pays, leur refus de se rendre dans des zones libérées et des zones qui ont signé des accords de réconciliation, et l'extrême sélectivité dont ils font preuve au cours de leurs activités et dans la distribution de l'aide, des fonctions qu'ils doivent mener de façon humanitaire et non discriminatoire. Un autre obstacle important est l'insuffisance du financement. À ce jour, seuls 30 % des fonds requis sont disponibles, tandis que certains donateurs soumettent le financement à des conditions politiques, ce qui est contraire aux principes de l'action humanitaire, et refusent d'appuyer le relèvement des établissements de services, ce qui permettrait aux réfugiés et aux déplacés de regagner leurs foyers dans la dignité et la sécurité. D'autres obstacles sont le pillage de l'aide humanitaire par les groupes terroristes, ce qui entrave l'acheminement de l'aide aux civils, et l'incapacité de sécuriser des fournitures pour les opérations de secours humanitaires, en raison des mesures économiques imposées au peuple syrien par l'Europe et les États-Unis.

Le Gouvernement syrien ne prête aucune attention aux descriptions et qualifications qui n'ont pas été avalisées par lui, d'autant que, dans le passé, elles ont servi à des seules fins politiques et d'exploitation et n'ont pas été utilisées de manière constructive pour soutenir le peuple syrien.

Les plus grands obstacles à l'action humanitaire continuent d'être les agissements des États hostiles à la Syrie, leur soutien constant au terrorisme et leurs tentatives de prolonger la crise et de torpiller toute possibilité de la régler et de rétablir la sécurité et la stabilité. Témoin en est la décision des États-Unis de fournir un montant supplémentaire de 6,6 millions de dollars à l'organisation terroriste Casques blancs, principal bras de l'organisation terroriste Front el-Nosra, en vue d'amener le premier à commettre des actes de terrorisme, notamment chimique, contre les civils syriens, afin de ternir le blason du Gouvernement syrien et de prolonger la guerre qui est livrée contre lui.

Les auteurs du rapport conservent le mutisme au sujet du soutien que certains États continuent d'accorder à des groupes terroristes en Syrie et de l'agression commise par la coalition internationale et ses milices, aux côtés de la Turquie, de la France et d'Israël. Ils passent sous silence les tentatives d'ingérence de certains États dans les affaires intérieures de la Syrie, les effets catastrophiques des mesures économiques coercitives unilatérales imposées par plusieurs acteurs dont l'Union européenne et les États-Unis, ainsi que les conséquences qu'elles ont sur la situation

humanitaire dans le pays. Cela montre qu'ils ne respectent aucunement les principes humanitaires régissant les opérations humanitaires des Nations Unies, à savoir l'impartialité, l'objectivité et la neutralité.

Le Gouvernement syrien souligne que le Conseil de sécurité devrait arrêter de publier ces rapports mensuels qui n'ont pour objet que de fournir une tribune à des États hostiles à la Syrie, afin de les inciter à calomnier l'État syrien et à dilapider des ressources financières et humaines qui pourraient servir à fournir une assistance véritable et non pas imaginaire. Ces rapports mensuels devraient être remplacés par des rapports trimestriels, établis de façon professionnelle et crédible.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**
